

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2015

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le JEUDI 10 DECEMBRE 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 5 décembre 2015

Inscrits : 15 - Présents : 13 - Votants : 15

Présents : Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN — Brice DURAND --- - Jean-Christophe BOLAC - Joël BOST - - Bruno GOUTTENOIRE – Dominique LE GOFF - Daniel MARTINEZ - Eliane PEROTTI - Bénédicte PRISSET - Audrey TUM – Nathalie VIDAL

Excusés :

Yvan AUJOGUE pouvoir donné à Audrey TUM
Xavier BOUET pouvoir donné à Bénédicte PRISSET

Secrétaire de séance : Nathalie VIDAL

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour, savoir :

- L'adhésion à l'Association « Notre Village »
- La signature d'une convention pour le déneigement.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

1/ SUPPRESSION DU BUDGET DU CCAS ET INTEGRATION DANS LE BUDGET GENERAL.

Monsieur le Maire expose que la Loi maintient l'existence de la structure du CCAS, mais permet d'intégrer le budget du CCAS dans le budget général de la commune.

Le CCAS devient une commission ayant une composition particulière comprenant des élus et des membres désignés.

Le Trésorier de Villefranche sur Saône conseille de retenir cette possibilité budgétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'intégrer, à compter du 1 janvier 2016, dans le Budget général de la commune les comptes retraçant les opérations financières et budgétaires relatives au CCAS.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

2/ LIQUIDATION DU SYNDICAT DES EAUX. DE L'OUEST DE VILLEFRANCHE

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 14 juillet 2014 la compétence en matière d'eau potable est transférée du Syndicat des eaux de l'ouest de Villefranche à la CAVBS.

En conséquence ce syndicat est dissous, et les opérations de liquidation ont été approuvées le 16 avril 2015 par le comité syndical du SIEOV.

Il rappelle que lors de la séance du 12 mai 2015, le Conseil municipal a pris acte de cette dissolution et de la cessation des activités du SIEOV, et décidé de reverser les résultats à la CAVBS

Il rappelle que le conseil a alors approuvé la quote-part des résultats de l'année 2014 attribuée à la commune de Jarnioux. Elle s'élève à :

6 810,13 € en excédent de fonctionnement

Et 51 767,80 € en excédent d'investissement

Par lettre du 15 octobre 2015, adressée au SIEOV, Monsieur le Sous-Préfet mentionne le fait que les conditions de liquidation ne sont pas réunies, le sort de l'actif, du passif et de la trésorerie n'ayant pas été précisées par lesdites délibérations.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du comité syndical du SIEOV du 16 avril 2015, et re-communique au conseil la : Clé de répartition retenue : savoir le nombre d'abonnés. Cette clé sert de base de calcul pour la répartition du capital restant dû de l'emprunt, de l'actif, du passif et de la trésorerie entre les communes membres.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter cette clé de répartition du capital restant dû de l'emprunt, de l'actif, du passif et de la trésorerie entre les communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

RETIENT comme clé de répartition du capital restant dû de l'emprunt, de l'actif, du passif et de la trésorerie entre les communes membres, le nombre d'abonnés de chaque commune membre.

DECIDE que la répartition du capital restant dû de l'emprunt est faite conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération,

DECIDE que la répartition de l'actif, du passif et de la trésorerie est faite conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

3/ AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DANS LE CADRE DE LA CAVBS.

Le Maire informe le Conseil des travaux qui sont en cours dans le cadre de la CAVBS pour mutualiser certains domaines d'intervention entre les communes membres.

Ces domaines sont : notamment :

- Systèmes d'information
- Achats et Marchés publics
- Consultation juridique
- Agenda 21
- Observatoire fiscal
- Recherche de financement et appui à l'évaluation des politiques publiques
- Formation
- Prévention et Sécurité

Le Maire fait part de l'intérêt de principe que présente cette mutualisation, mais désire en connaître les modalités et les coûts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

EMET un avis favorable sur le principe de la mutualisation.

SOULIGNE la nécessité de connaître le contenu et le coût de chacun des domaines de mutualisation avant de pouvoir s'engager à y souscrire.

DETAIL DES VOTES : *POUR 12*

ABSTENTIONS 3 (Dominique CHAPPELAND, Yvan AUJOGUE, Audrey TUM)

4/ AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI).

Monsieur le Maire rappelle :

- que Monsieur le Préfet du Rhône a adressé début novembre à tous les Maires du département, un courrier afin de recueillir l'avis des conseils municipaux sur une liste de propositions relatives à l'élaboration d'un Schéma départemental de Coopération intercommunale (SDCI).
- que la CAVBS, qui a été consultée, a indiqué à Monsieur le Préfet qu'elle souhaitait, avant tout autre projet, que la mise en place de la CAVBS soit tout d'abord confortée.
- que d'autre part les maires des communes de la CAVBS ont demandé au Président de la CAVBS de prendre contact avec ses homologues des Communautés de communes mitoyennes à la CAVBS pour étudier les possibilités de travailler ensemble sur ce projet.
- que ce projet est accessible sur le site de la préfecture, à l'adresse suivante :

<http://www.rhone.gouv.fr/> rubrique : Actualités (en page d'accueil)

-qu'une réponse doit être adressée avant le 9 janvier 2016.

Plusieurs hypothèses sont étudiées :

- La CAVBS reste seule

- La CAVBS se rapproche des communautés l'environnant et de celles situées sur la côte de l'Ain.
- La CAVBS se rapproche de la seule communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Doit également être évoqué l'organisation des syndicats notamment eau potable et assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1/ AFFIRME que la mise en place de la CAVBS doit être confortée

SOUHAITE, travailler avec les élus des Communautés mitoyennes et avec celles situées sur la côte de l'Ain afin de construire un territoire d'avenir pertinent.

DETAIL DES VOTES : POUR : 10

CONTRE : 2 (Y de CHALENDAR, A. DESSAINTJEAN)

ABSTENTION : 3 (J.C. BOLAC, D. MARTINEZ, X. BOUET)

2/ PROPOSE de continuer à exercer les compétences eau et assainissement au sein de la CAVBS

DONNE un avis défavorable au transfert de ces compétences à un syndicat.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

5/ ADHESION A L'ASSOCIATION NOTRE VILLAGE.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 juillet 2015 a décidé de s'engager dans une démarche en vue du développement durable appelée AGENDA 21.

Madame VIDAL rappelle qu'il est souhaitable que la commune adhère à l'Association « Notre Village »

Cotisation à l'Association : 0,60 €/habitant, soit $0,60 \times 638 = 382,80$ €.

Cotisation pour la démarche labellisation : 2500 € pour trois ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'Association Notre Village

DECIDE d'adhérer à la démarche de labellisation « Notre village Terre d'Avenir »

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces engagements

DECIDE d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires.

DETAIL DES VOTES : POUR : 13

ABSTENTIONS : 2 (Y. AUJOGUE, X. BOUET)

6/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE DENEIGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour que soit assuré le déneigement de la commune lors des absences ou congés de l'employé communal, ainsi que cela a été fait antérieurement.

Il demande au Conseil d'autoriser la signature d'une convention pour permettre la mise en place d'une telle prestation.

Ce contrat comprend deux éléments :

- Ce qui a trait à l'astreinte : 250 € par semaine
- Le tarif d'intervention : 30 € de l'heure (quelque soit le jour et l'heure)
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE faire appel à un prestataire pour réaliser les opérations de déneigement lors des absences ou congé de l'employé communal,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cet engagement

DECIDE d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES.

Lettre du Maire de Theizé

Le Maire informe qu'il a reçu un courrier du Maire de Theizé adressé aux communes d'Alix, Bagnols, Bois d'Oingt, Frontenas, Jarnioux, Liergues, Moiré, Oingt, Pouilly le Monial et Ville sur Jarnioux faisant part de la réflexion engagée par sa commune quant au périmètre que pourrait avoir une nouvelle commune.

Le Conseil municipal de Theizé souhaite connaître la position de ces communes quant à la pertinence d'un périmètre sur ce bassin.

Le Maire indique que des échanges informels ont eu lieu entre certaines communes, et qu'actuellement aucun projet réel ne paraît être concrétisé à ce jour.

Des conseillers rappellent que plusieurs réalisations (crèche, caserne pompiers assainissement) ont été menées à bien en regroupant des communes situées dans la Vallée de l'Ombre, et que cela peut être un point de départ pour une réflexion.

Lettre de la Buraliste

Par courrier la Buraliste demande à ce que certains travaux soient effectués dans son magasin, ce qui va être étudié.

Par ailleurs, elle demande une révision à la baisse de son loyer. Il est important de prendre en considération cette situation, car il s'agit du seul commerce sédentaire de la Commune. Cependant,

cette question doit être étudiée, notamment du point de vue juridique, car une diminution de loyer sous forme d'exonération avait été appliquée, il y a quelques années, mais elle avait fait l'objet de remarques du Sous-Préfet qui en avait désapprouvé la mise en application.

Demande de l'Ombre des Mots

L'Association l'Ombre des Mots a fait part au Conseil de ses projets pour 2016, parmi lesquels une soirée spectacle pleine d'humour autour de la langue française. : le 14 mai 2016,

D'autre part elle fait part de son souhait d'ouvrir dans la commune, une « Boite à Lire » qui permet une proposition d'échanges de livres. La « Boite », garnie de livres, permet que ceux-ci soient pris, lus et remis. Chacun pourra aussi alimenter en livres la « Boite ».

L'ensemble des Conseillers approuvent cette idée et y sont très favorables. Après plusieurs échanges quant à l'implantation la plus adéquate de cette « Boite », il va être suggéré à l'Association de l'installer sur le parking de la bascule. Parmi plusieurs avantages retenus, figure la proximité avec le commerce de la commune.

Elections régionales :

- Rappel du Préfet quant aux modalités électorales.
- Tableau de tenue du Bureau de vote le 13 décembre

Accueil des nouveaux habitants.

Eliane PEROTTI informe le Conseil des avancées de réflexion pour mettre en place un accueil des nouveaux habitants.

Une information a été mise en place sur le site de la commune permettant aux nouveaux habitants de se signaler à la Mairie.

Il est envisagé de mettre en place une fois par an une réception conviviale de ces nouveaux arrivants (en septembre de préférence) et de leur présenter le village, son histoire et les différentes associations présentes sur Jarnioux.

Fin de la séance à 23 h 00